



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Etude de la faisabilité
d'une Fiducie sociale mondiale****Rapport sur les conclusions d'une étude
de faisabilité et les recommandations
d'une réunion interrégionale d'experts
(Genève, 14-16 mai 2002)¹****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Cadre institutionnel	1
II. Perspective et conclusions de l'étude de faisabilité	2
III. Résultats de l'examen du rapport effectué par la Réunion interrégionale d'experts.....	3
IV. Evolution future	4
V. Proposition relative à des activités complémentaires.....	4

Annexes

I. Résumé.....	7
II. Recommandations sur la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale faites par les participants à une réunion interrégionale d'experts à l'intention du Directeur général et du Conseil d'administration du Bureau international du Travail	12

¹ Réunion interrégionale destinée à examiner la possibilité de financer les prestations de protection sociale dans les pays à faible revenu par des transferts internationaux (document GB.283/Inf.2, point 8).

I. Cadre institutionnel

1. A l'issue de la discussion générale sur la sécurité sociale qui a eu lieu lors de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2001, l'Organisation internationale du Travail a réaffirmé son engagement en faveur de l'extension de la couverture de la sécurité sociale et de l'amélioration de la gouvernance, du financement et de l'administration des régimes de sécurité sociale ¹.
2. Conformément aux recommandations formulées par la Conférence internationale du Travail à sa 89^e session et à la tâche confiée au Secteur de la protection sociale dans le Programme et budget pour la période biennale 2002-03 ² (analyser «le concept de Fonds de solidarité sociale mondiale»), le Bureau a examiné la possibilité d'appuyer la mise en place de systèmes de sécurité sociale nationaux par un financement international. En septembre 2001, il a lancé une étude sur la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale ³. Le Conseil d'administration a été informé de ces travaux en novembre 2001 et en mars 2002 ⁴, date à laquelle il a demandé à être tenu informé de l'avancement du projet de sorte à pouvoir formuler des recommandations sur des travaux complémentaires éventuels ⁵. Afin de faciliter l'examen devant être mené par la Commission de l'emploi et de la politique sociale, le projet de rapport final sur l'étude de faisabilité a été examiné par une réunion interrégionale d'experts tenue à Genève en mai 2002.
3. Ce rapport destiné à la Commission de l'emploi et de la politique sociale:
 - résume le déroulement de l'étude de faisabilité et ses conclusions;
 - présente les résultats et les recommandations de la réunion interrégionale d'experts;
 - demande à la commission de formuler des recommandations quant aux activités à entreprendre en vue de la réalisation d'une Fiducie sociale mondiale.

¹ Voir BIT: *Sécurité sociale: un nouveau consensus*, pp. 1 et suiv., «Résolution et Conclusions concernant la sécurité sociale», Conférence internationale du Travail, 89^e session, 2001, paragr. 17 à 19.

² Voir BIT: *Programme et budget pour la période biennale 2002-03*, p. 34, paragr. 113.

³ Cet intitulé est encore provisoire. D'autres formulations ont été proposées par ailleurs, telles que «Réseau social mondial», «Entraide au plan mondial», «Le lien familial». Il semble cependant difficile de modifier l'intitulé en question à ce stade compte tenu qu'il est déjà relativement connu. Des modifications mineures restent par contre envisageables. Il serait judicieux de demander aux futures organisations nationales affiliées de se faire désigner sous le nom de «Fiducie sociale de [suivi du nom du pays] – Membre de la Fiducie sociale mondiale». Cette question devra être tranchée lors du lancement éventuel d'un projet pilote.

⁴ Voir document GB.283/ESP/5, paragr. 10.

⁵ Voir document GB.283/12, paragr. 87.

II. Perspective et conclusions de l'étude de faisabilité

4. L'étude a été confiée à une équipe de travail composée d'actuaire, d'économistes et de spécialistes des questions relatives à la sécurité sociale, internes et externes, qui ont défini un concept de Fiducie sociale mondiale novateur (ci-après désigné comme la Fiducie), en établissant un lien entre le financement de la sécurité sociale aux niveaux international, national et local. Contrairement à ce qui avait été envisagé dans un premier temps, la Fiducie ne se présenterait pas sous la forme d'un organe centralisé de grande envergure, mais serait plutôt constituée par un réseau décentralisé d'organisations nationales affiliées (les Fiducies sociales nationales). En application de cette proposition, la Fiducie percevrait des cotisations volontaires d'un montant modeste, principalement auprès de particuliers, mais aussi, si possible, auprès d'autres sources telles que des institutions, y compris des entreprises et des fondations, dans des pays industrialisés surtout. Les ressources ainsi réunies seraient investies dans des pays en développement en vue de constituer des systèmes de protection sociale de base destinés aux catégories actuellement dépourvues de toute protection sociale véritable et de les financer dans un premier temps. Le choix des différents régimes appelés à bénéficier de l'appui de la Fiducie dépendrait des priorités nationales, mais il est prévu de manière générale que l'aide serve principalement à financer des initiatives nationales et locales conjuguées visant à répondre aux besoins essentiels des familles en matière de sécurité sociale en versant des prestations en espèces propres à lutter contre la pauvreté et en favorisant l'accès aux services de santé de base et à l'école. La Fiducie n'interviendra pas si elle ne peut compter dans le pays considéré sur un engagement au niveau national ou local et si la viabilité à long terme des systèmes de protection sociale de base visés ne peut pas être garantie.
5. Les activités de la Fiducie devraient être conçues comme un pas vers la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et des objectifs fixés par les plans de développement comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Elles devraient également se placer dans la lignée de la campagne en faveur d'une extension de la couverture de la sécurité sociale à laquelle l'OIT a décidé de donner un nouvel élan.
6. L'équipe de travail a rédigé à propos de l'étude de faisabilité un rapport de 200 pages dont on trouvera un résumé à l'annexe I du présent document. La version intégrale du rapport figure par ailleurs sur la page Internet du Service du financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale (www.ilo.org/public/english/protection/socfas/download/research/feasibility.pdf). Outre des analyses préliminaires, le document présente une réflexion élaborée à partir des conclusions de quatre études annexes. La première d'entre elles porte sur la faisabilité d'un système de cotisations volontaires, le potentiel en la matière et les différents modes de perception possibles dans un pays donateur éventuel. C'est l'Allemagne qui a été choisie à cet effet car il s'agit de la première économie d'Europe. La deuxième et la troisième de ces études annexes font le point sur les besoins de la population en matière de prestations de base au niveau local dans deux pays africains (le Ghana et le Bénin) et sur les moyens de fournir les prestations considérées avec un maximum d'efficacité. La quatrième de ces études porte sur les besoins et les formules possibles en matière de gestion et d'administration d'un fonds fiduciaire international de grande envergure.
7. Outre les études annexes susmentionnées, des travaux ambitieux ont été entrepris en vue de recueillir l'avis de spécialistes sur la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale. Environ 60 spécialistes des questions relatives à la sécurité sociale reconnus au plan international ont ainsi répondu à l'invitation de l'équipe de travail qui avait appelé à la communication d'observations et de réactions. Ces experts étaient issus de l'université, d'administrations publiques, du milieu des partenaires sociaux, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, d'institutions relatives à la sécurité sociale et d'institutions

internationales (Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), Union européenne (UE) et Association internationale de la sécurité sociale (AISS)). Plusieurs occasions, telles que l'assemblée générale de l'AISS qui a eu lieu en septembre 2001, une session du comité préparatoire des Nations Unies pour la Conférence sur le financement du développement tenue en janvier 2002 et la Conférence internationale sur le financement du développement organisée à Monterrey en mars 2002 ont été mises à profit pour «lancer» le nouveau concept et recueillir les réactions d'autres experts internationaux au cours de séances de réflexion organisées à cet effet. L'accueil a été favorable et encourageant.

8. La conclusion principale de l'étude – qui ressort à la fois de ses aspects théoriques, de ses aspects pratiques et des nombreuses consultations réalisées auprès d'experts – est que, sous la forme décentralisée envisagée, la Fiducie serait matériellement réalisable, et qu'une telle Fiducie, compte tenu cependant du délai de plusieurs années qui serait certainement nécessaire pour mettre en place un réseau mondial, pourrait:

- couvrir en principe les besoins de dizaines de millions de personnes;
- représenter un montant bien supérieur à celui des ressources actuellement consacrées à la mise en place de systèmes de sécurité sociale nationaux par l'OIT et la Banque mondiale;

mais que:

- le projet devrait être mis à exécution progressivement et avec prudence, les mécanismes relatifs à la fourniture de prestations et à la perception des cotisations devant dans un premier temps faire l'objet d'essais sur le terrain.

III. Résultats de l'examen du rapport effectué par la Réunion interrégionale d'experts

9. Le rapport portant sur l'étude de faisabilité a été examiné par 25 experts internationaux spécialistes de la question du financement de la sécurité sociale, dont 14 représentants des travailleurs, des employeurs ou des gouvernements et 11 experts indépendants représentant notamment le FMI, l'OCDE et l'AISS. Ce groupe de travail, qui s'est réuni à Bossey (Genève), en mai 2002, était placé sous la présidence de M^{me} Lenia Samuel, secrétaire permanente au sein du ministère du Travail et de l'Assurance sociale de Chypre. La réunion s'est tenue sous l'égide du gouvernement britannique.

10. Le groupe de travail est parvenu à un accord unanime sur plusieurs conclusions et recommandations comme suit:

- Il est convenu que l'idée d'une Fiducie sociale mondiale méritait d'être examinée plus à fond compte tenu qu'il s'agissait d'une mesure novatrice propre à assurer une protection sociale répondant à des besoins fondamentaux et à contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.
- La Fiducie devrait prendre la forme d'un réseau de structures nationales chargées de réunir et gérer des fonds et d'allouer des ressources financières directement à des projets donnés après évaluation et validation par un organe international indépendant doté d'un secrétariat technique restreint.
- L'OIT devrait, dans un premier temps, promouvoir l'idée de la Fiducie auprès de ses mandants puis participer, le moment venu, à la mise en place des structures nationales

et de l'organisation internationale envisagées en collaboration avec ses mandants tripartites et d'autres parties prenantes. Toute organisation nationale ou internationale créée dans ce cadre devrait constituer une entité indépendante sur le plan juridique, sans lien avec l'OIT pour ce qui touche au budget, à la gestion ou à l'administration, mais serait cependant tenue de respecter les principes éthiques et de gouvernance suivis par l'OIT. La Fiducie pourrait demander à l'OIT de prêter assistance sous contrat au secrétariat technique en vue de l'examen, de l'évaluation et du soutien des projets.

- Le groupe a demandé au Directeur général et au Conseil d'administration d'autoriser un examen plus poussé du concept, soit le lancement d'une étude pilote de type pratique.

On trouvera à l'annexe II le texte intégral des conclusions et recommandations du groupe de travail.

IV. Evolution future

11. A la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail, la Commission de l'économie informelle ⁶ s'est déclarée favorable à la poursuite des travaux sur la notion de Fiducie sociale mondiale et a affirmé que «priorité devait être spécifiquement donnée dans le programme de travail et l'assistance technique de l'OIT aux aspects suivants: (...) k) promouvoir la nouvelle campagne, approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2001, visant à améliorer la couverture de la sécurité sociale et à l'étendre à tous ceux qui ont besoin d'une protection sociale, en particulier dans l'économie informelle, notamment en concevant et en mettant en pratique des idées novatrices, telles que la Fiducie mondiale de solidarité sociale».

V. Proposition relative à des activités complémentaires

12. *La commission voudra sans doute prendre note des résultats de l'étude de faisabilité tels qu'ils sont résumés à l'annexe I et des recommandations formulées par la Réunion interrégionale d'experts telles qu'elles sont résumées à l'annexe II.*
13. *Conformément aux recommandations formulées par la Réunion interrégionale d'experts et par la Commission de l'économie informelle à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail, la Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à: «mettre en place un projet pilote pour la Fiducie sociale mondiale. Le financement de ce projet se fera essentiellement par des ressources extrabudgétaires. La mise en œuvre sera examinée en tenant compte des priorités fixées dans les conclusions de la discussion générale sur la sécurité sociale qui a eu lieu lors de la Conférence internationale du Travail de 2001. Outre les rapports annuels sur l'évolution du projet qui seront fournis au*

⁶ Voir BIT: *Compte rendu provisoire* n° 25, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002, rapport de la Commission de l'économie informelle, paragr. 37, alinéa k).

Annexe I

Résumé

Réseau de la Fiducie sociale mondiale: investir dans l'avenir social du monde – rapport et documentation sur une étude de faisabilité¹ réalisée par le Service du financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale, Secteur de la protection sociale

Contexte

Comme nous avons tous pu le constater récemment, la pauvreté qui sévit dans une région du monde menace en fait l'ensemble de la planète. La lutte contre la pauvreté passe avant tout par des stratégies économiques et sociales nationales adaptées et par une bonne gouvernance. Cependant, un certain nombre de pays en développement dans lesquels le PIB par habitant est inférieur ou égal à 1 000 dollars E.-U. ne parviendront pas, s'ils sont abandonnés à leur sort, à échapper à une pauvreté qu'une gestion malheureuse et des décennies de résultats économiques médiocres ont profondément enracinée. Aujourd'hui, la mondialisation concerne toujours principalement les capitaux, les biens et les services ainsi que les marchés du travail. Alors que la question de la pauvreté fait l'objet de nombreux débats et que des initiatives de toutes sortes ont été lancées pour lutter contre ce fléau au niveau national ou international, la notion de responsabilité sociale mondiale n'est toujours pas ancrée dans l'esprit des gens. Le monde est peut-être bien en train de se transformer en village mondial, sans pour autant que les habitants de ce village se décident à partager leurs ressources pour améliorer la situation de ceux de leurs voisins qui sont plongés dans un état de pauvreté profonde.

A l'aube d'un siècle nouveau, la communauté internationale a adopté les objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Le premier de ces objectifs ambitieux, et le plus remarquable, est celui qui visait à «éradiquer l'extrême pauvreté et la faim» et, plus précisément, à «réduire de moitié la proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour». Les systèmes de protection sociale nationaux qui cherchent à garantir la sécurité sociale grâce à des régimes visant simplement à réduire la pauvreté pour certains ou à verser des retraites ou fournir des soins de santé pour d'autres, figurent parmi les outils les plus efficaces pour limiter la pauvreté et empêcher son apparition. Cependant, selon des chiffres de l'OIT, seuls 20 pour cent environ de la population mondiale bénéficient d'une protection sociale, sous une forme ou sous une autre. La «Fiducie sociale mondiale» (désignée ci-après sous le titre provisoire de «Fiducie») est un projet qui vise à tirer plus rapidement de leur état de pauvreté endémique les populations des pays les plus pauvres de la planète privées pour l'instant de l'accès à la protection sociale, et ce en fournissant des prestations de sécurité sociale de base. Ce projet se fonde sur l'idée qu'il existe une responsabilité sociale mondiale. Il vise non pas tant à appuyer des initiatives isolées qu'à investir et œuvrer en vue de la mise en place de structures propres à garantir la gestion durable des affaires sociales. Rien d'aussi systématique n'a jamais été entrepris auparavant.

Concept de base, but à long terme et objectif

Le projet repose sur le concept suivant: demander aux habitants des pays les plus riches de la planète, c'est-à-dire des pays de l'OCDE, de verser, à titre volontaire, une cotisation mensuelle d'un montant relativement restreint (5 euros par mois, par exemple, ou 0,2 pour cent environ du revenu mensuel) à une Fiducie sociale mondiale qui se présentera sous la forme d'un réseau mondial de Fiducies sociales nationales. La Fiducie sociale mondiale bénéficierait de l'appui de l'OIT, et:

¹ Un exemplaire de ce document dans sa version intégrale peut être obtenu auprès du Service du financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale, Secteur de la protection sociale, Organisation internationale du Travail, CH-1211 Genève, personnes ressources: M^{me} Karuna Pal (pal@ilo.org) et M^{me} Diane Vergnaud (vergnaud@ilo.org).

- investirait les ressources accumulées pour mettre en place des systèmes de protection sociale de base dans des pays en développement;
- financerait certaines prestations données pendant une première étape d'une durée déterminée jusqu'à ce que les systèmes de protection sociale de base puissent assumer eux-mêmes ces dépenses.

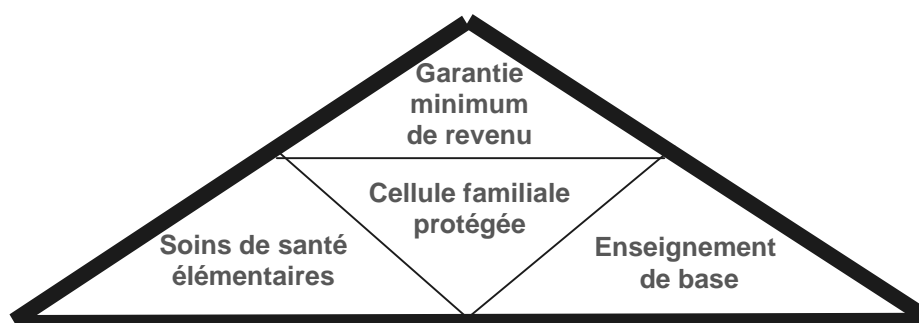
Le Réseau de la Fiducie sociale mondiale aurait pour but à long terme de lutter de façon systématique contre la pauvreté sévissant dans des pays en développement grâce à un partenariat visant à investir et apporter un soutien initial en vue de la mise en place de systèmes de protection sociale nationaux viables à l'intention d'individus et de catégories n'ayant pas reçu leur part des fruits du développement économique. La sécurité sociale est une condition nécessaire pour que l'individu puisse développer pleinement ses aptitudes sociales et la productivité économique. La Fiducie investirait donc dans l'avenir social du monde en visant à lutter contre la pauvreté et en promouvant par-là même la paix sociale.

La Fiducie aurait pour objectif de répondre aux besoins de 80 à 100 millions de personnes établies dans les pays les moins développés, où le revenu est particulièrement faible, et qui ne bénéficient actuellement d'aucune protection sociale véritable, et ce dans un délai de vingt ans. Le nombre des personnes bénéficiaires devrait augmenter par la suite. Le projet de Réseau de la Fiducie sociale mondiale repose sur le principe d'une responsabilité sociale à l'échelle du monde et sur l'idée d'un partenariat social mondial.

La nature et la mise en place des prestations, les obligations des bénéficiaires

Il est proposé que la Fiducie apporte son appui à toutes les initiatives lancées au plan national en vue d'élargir la couverture de la sécurité sociale de base. Les prestations visées seront établies conformément aux priorités locales, régionales ou nationales au cas par cas. Il est prévu cependant que les principaux régimes de prestations appelés à bénéficier de l'appui de la Fiducie seront des initiatives locales et nationales conjuguées visant à financer des soins de santé élémentaires, des prestations de base en vue du maintien du revenu et un enseignement de base. Les bénéficiaires seront des familles, comme il apparaît dans le schéma ci-dessous, qui représente dans un triangle les éléments nécessaires à la protection de base d'une famille. L'étude réalisée a montré que le versement de pensions de retraite de base d'un dollar par jour aux personnes âgées pouvait contribuer à améliorer rapidement la situation de familles entières. Il est apparu en effet que de telles prestations avaient des effets bénéfiques pour la famille des intéressés dans son ensemble.

Figure: La protection élémentaire d'une famille



Il est prévu que des contrats soient conclus entre des projets locaux et les systèmes de protection sociale nationaux existants en vue de la mise en place à l'échelle du pays de réseaux de protection sociale modestes mais durables, pragmatiques et diversifiés. La Fiducie réalisera ses objectifs en mettant en œuvre des programmes d'assistance nationaux de grande envergure dans certains pays donnés, et ce sur des périodes comprises entre cinq et dix ans. Ces programmes seront fondés sur des contrats formels conclus par la Fiducie d'un côté et les gouvernements ou des

organismes publics de l'autre, contrats qui préciseront les obligations de chacune des parties. Ces contrats seront régis par une obligation de transparence, sur le plan des finances et du fonctionnement, et soumis à des mécanismes de surveillance et de contrôle rigoureux. Deux études locales visant à établir dans quelle mesure la Fiducie pouvait déboucher sur la fourniture efficace et satisfaisante de prestations sociales ont conclu qu'une telle démarche devait faire l'objet d'essais sur le terrain. Un projet restreint concernant un seul pays, et portant sur les liens entre la fourniture de prestations au niveau national et au niveau local sera lancé au cours de l'année 2002 et devrait permettre de recueillir des données d'expérience en vue d'une mise en place aussi réussie que possible de la Fiducie.

Principes opérationnels de base

La Fiducie fonctionnerait selon les dix principes suivants:

- la philosophie de base est un engagement social mondial de donateurs individuels et éventuellement d'entreprises et institutions;
- la Fiducie utilisera des initiatives prises dans les pays bénéficiaires et témoignant d'un engagement en faveur de l'entraide;
- la Fiducie prendra appui sur des partenariats sociaux dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires ainsi que sur des partenariats entre organisations dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires;
- la Fiducie parrainera et appuiera des programmes adaptés et répondant aux besoins de sécurité sociale les plus urgents aux niveaux local, régional ou national;
- elle fonctionnera avec un système de financement décentralisé, associé à un système centralisé d'examen, d'évaluation et d'appui des projets;
- la Fiducie sera politiquement indépendante et répondra exclusivement aux besoins prioritaires;
- chaque fois que possible, elle utilisera les structures de protection sociale existant dans les pays bénéficiaires et favorisera plusieurs réseaux de protection sociale durables;
- la Fiducie appuiera des stratégies de développement de la sécurité sociale par une association d'investissements dans l'administration et de subventions à échéance déterminée en s'appuyant sur des engagements pris aux niveaux local, régional et national;
- les activités seront transparentes, conformes à l'éthique et explicables et elles feront l'objet de contrôles réguliers au plan des résultats et au plan financier;
- l'appui s'ajoutera aux ressources existantes de sécurité sociale du fait que la Fiducie a pour vocation de fournir des ressources qui complètent ce que les gouvernements sont en mesure d'assurer.

Complémentarité

La Fiducie n'entrera pas en concurrence avec d'autres fonds internationaux ou mondiaux ni avec des associations philanthropiques travaillant dans le domaine du développement international. Elle vise d'autres donateurs, suit une philosophie différente et a un objectif distinct, à savoir investir dans une bonne gouvernance sociale à long terme comme condition indispensable au développement. Elle a une incidence directe sur la population et vise une présence à long terme dans le système de gouvernance sociale mondiale en train de se mettre en place.

Un certain nombre de fonds mondiaux ont été créés récemment comme la Fiducie mondiale de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et le Fonds stratégique pour les achats de médicaments qui visent chacun certaines maladies précises. Les organismes philanthropiques traditionnels qui ont souvent une base religieuse s'adressent à une communauté de donateurs pour qui le don a un caractère émotionnel. La Fiducie s'adresse à des personnes qui comprennent et recherchent des accords contractuels entre citoyens de manière à réduire les écarts de revenus et de niveau de vie dans le monde et qui sont convaincues qu'il s'agit d'un investissement bénéfique en faveur d'une paix sociale mondiale à long terme. La Fiducie s'intéressera à des questions plus larges de développement humain et d'environnement, ainsi qu'aux garanties destinées à faciliter le développement humain. Elle entreprendra et financera des activités pour lesquelles il n'existe

actuellement aucun fonds mondial et facilitera les améliorations dans le pays au lieu d'agir comme un organisme d'exécution. Il est prévu que nombre d'ONG travaillant actuellement dans le domaine du développement social engagent des partenariats avec la Fiducie.

En règle générale, un cotisant pourrait en moyenne aider à protéger deux bénéficiaires. Il s'agit de notre formule de soutien de base. En ajoutant environ 0,2 point de pourcentage au montant total des cotisations de sécurité sociale que chaque travailleur des pays de l'OCDE dépense pour sa protection et celle de sa famille, il serait possible de protéger deux personnes supplémentaires dans le monde en développement.

Possibilités et incidences financières

La Fiducie pourrait se transformer en une vaste activité de transferts financiers internationaux Nord-Sud. Si entre 5 et 10 pour cent des travailleurs des pays de l'OCDE donnaient environ cinq euros par mois, la Fiducie pourrait réunir, lorsqu'elle sera arrivée à maturité (c'est-à-dire après une phase de mise en place d'environ une dizaine d'années), entre un et deux milliards d'euros par an. Ce chiffre correspond aux recettes actuelles de l'UNICEF et représente environ quatre fois le montant que l'Association internationale de développement de la Banque mondiale débourse tous les ans pour les projets d'investissements dans les filets de sécurité sociale. *On estime qu'au bout de quinze à vingt ans la Fiducie pourrait toucher environ 100 millions de personnes en les aidant à se sortir d'une condition de pauvreté extrême par des prestations de sécurité sociale de base.*

Organisation, gouvernance et rôle de l'OIT

Une activité de l'ordre de grandeur envisagé suppose la mise en place progressive et l'institutionnalisation d'un système de suivi strict. Il faut également garantir que la Fiducie n'est pas considérée comme une autre institution mondiale imposante que ses financiers ne peuvent contrôler. Il est donc proposé de concevoir la Fiducie comme un réseau décentralisé plutôt que comme un organisme centralisé d'encaissements et de débours. Ce système suppose un fort engagement des financiers individuels en matière de participation. L'approche «réseau» s'accompagne de la mise en place progressive d'organisations nationales (Fiducies sociales nationales) confédérées en une organisation mondiale mais pleinement indépendantes au plan budgétaire. Les organisations nationales lanceraient des campagnes nationales d'adhésion, réuniraient des contributions, gèreraient les fonds, décideraient de leur utilisation et examineraient les projets soumis pour financement. Les organisations nationales bénéficieraient de l'appui d'un secrétariat technique au niveau mondial qui identifierait, préparerait et exécuterait des programmes nationaux sous le contrôle d'un Conseil mondial et serait administré par une Assemblée mondiale. L'OIT fournirait et accueillerait le secrétariat technique. Celui-ci serait représenté au Conseil mondial et détiendrait les «droits de franchise» et le contrôle du nom. Toutefois, il ne gèrerait pas directement les fonds.

L'OIT jouera donc un rôle clé dans la conception, la promotion, le lancement et le financement de la Fiducie mais il ne s'agira pas d'une «Fiducie OIT». Il faut plutôt concevoir la Fiducie comme un partenariat témoignant de la solidarité entre travailleurs, employeurs et gouvernements des pays développés et en développement. Le rôle de l'OIT se situe dans la ligne de son mandat constitutionnel de promotion de la sécurité sociale et de l'accent qu'elle met désormais sur le «travail décent pour tous». Il ne peut y avoir de travail décent dans le secteur informel sans un minimum de sécurité sociale pour les familles.

Lassitude des donateurs à la suite des attentats du 11 septembre?

Si les événements du 11 septembre ont peut-être poussé les donateurs à davantage de prudence en matière d'engagement de ressources financières, ils ont également souligné le besoin accru d'actions déterminées pour limiter les écarts de revenus et de niveau de vie entre pays. Par son approche novatrice du partenariat, la Fiducie fournira une occasion unique à ceux qui souhaitent contribuer à rendre ce monde plus équitable et plus sûr.

Mise en œuvre

Cette étude propose une approche progressive de la mise en œuvre des propositions. Pour réduire les risques d'échec, le processus peut être modifié à différentes étapes si cela s'avère nécessaire. L'étude de faisabilité devrait être suivie par un projet pilote qui testera la viabilité des principes de mise en place des prestations de protection sociale et d'encaissement des contributions. Ce projet pilote cherchera à mettre à l'épreuve la faisabilité du concept de mise en place des prestations de protection sociale dans un pays en développement, de même que la viabilité du financement dans un pays de l'OCDE. Si les résultats sont satisfaisants, le processus de mise en place d'une organisation mondiale pourra commencer. Il faudra alors compter une dizaine d'années.

Conditions indispensables au succès

La mise en place d'une importante organisation mondiale suppose d'importants engagements de la part d'un «agent de changement» avec des possibilités d'accès à des partenariats nationaux solides. L'OIT, du fait de ses mandats tripartites nationaux et de sa compétence constitutionnelle et technique en matière de sécurité sociale, occupe une place de choix en qualité «d'agent de changement». Il faut un engagement marqué et durable de même qu'un esprit d'entreprise institutionnel. Plus simplement, il faut également des investissements de base (pas considérables mais néanmoins importants) en termes de ressources financières et humaines.

Si ces conditions sont réunies, l'équipe chargée de l'étude de faisabilité estime que la création d'un Réseau de la Fiducie sociale mondiale est un exercice audacieux mais réalisable et intéressant.

Annexe II

Recommandations sur la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale faites par les participants à une réunion interrégionale d'experts¹ à l'intention du Directeur général et du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (Genève, 14-16 mai 2002)

Introduction

A l'invitation de l'OIT, un groupe de 25 participants comprenant 14 représentants tripartites et 11 experts et observateurs indépendants s'est réuni à Bossey (Genève) du 14 au 16 mai, pour examiner un rapport sur la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale: Global social Trust: Investing in the World's Social Future (Fiducie sociale mondiale: investir dans l'avenir social du monde).

L'objet de cette réunion était de formuler une recommandation au Directeur général et au Conseil d'administration du BIT sur la viabilité du concept et la faisabilité de son exécution.

Le concept de la Fiducie s'intègre dans la réponse de l'OIT visant à développer la couverture et à améliorer la gouvernance des systèmes de sécurité sociale; il va dans le sens des conclusions de la discussion générale sur la sécurité sociale adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2001.

Résumé des conclusions

Après de longs débats, les participants à la réunion sont parvenus à un consensus sur les points suivants:

1. Le groupe a adopté le point de vue selon lequel le concept de la Fiducie sociale mondiale mérite d'être examiné plus à fond compte tenu qu'il s'agissait d'une mesure novatrice propre à assurer une protection sociale répondant aux besoins fondamentaux et contribuer à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. La Fiducie réunirait des contributions modestes sur une base volontaire auprès de particuliers et, si possible, d'autres sources comme des institutions, y compris entreprises et fondations, essentiellement dans les pays industrialisés. Elle investirait ces ressources dans des pays en développement pour mettre en place et financer temporairement des systèmes de sécurité sociale.
2. La Fiducie fonctionnerait selon les principes suivants:
 - la philosophie de base est un engagement social mondial de donateurs individuels et éventuellement d'entreprises et institutions;
 - la Fiducie utilisera des initiatives prises dans les pays bénéficiaires et témoignant d'un engagement en faveur de l'entraide;
 - la Fiducie prendra appui sur des partenariats sociaux dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires, ainsi que sur des partenariats entre organisations dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires;
 - la Fiducie parrainera et appuiera des programmes adaptés et répondant aux besoins de sécurité sociale les plus urgents aux niveaux local, régional ou national;
 - elle fonctionnera avec un système de financement décentralisé, associé à un système centralisé d'examen, d'évaluation et d'appui des projets;

¹ Réunion interrégionale destinée à examiner la possibilité de financer les prestations de protection sociale dans les pays à faible revenu par des transferts internationaux (GB.283/Inf.2).

- la Fiducie sera politiquement indépendante et répondra exclusivement aux besoins prioritaires;
 - chaque fois que possible, elle utilisera les structures de protection sociale existant dans les pays bénéficiaires et favorisera plusieurs réseaux de protection sociale durables;
 - la Fiducie appuiera des stratégies de développement de la sécurité sociale par une association d'investissements dans l'administration et de subventions à échéance déterminée en s'appuyant sur des engagements pris aux niveaux local, régional et national;
 - les activités seront transparentes, conformes à l'éthique et explicables et elles feront l'objet de contrôles réguliers au plan des résultats et au plan financier;
 - l'appui s'ajoutera aux ressources existantes de sécurité sociale du fait que la Fiducie a pour vocation de fournir des ressources qui complètent ce que les gouvernements sont en mesure d'assurer.
3. La Fiducie sera organisée sous la forme d'un système de structures nationales réunissant, détenant et affectant des ressources financières directement à des projets qui auront été évalués par un organisme international indépendant qui mènera également un audit de la gestion, du financement et des résultats des projets. Cet organe serait doté d'un petit secrétariat technique qui fournirait des conseils et un appui à tous les éléments de la Fiducie.
4. Les activités de la Fiducie seront fonction de la demande. Les systèmes de sécurité sociale devant bénéficier de l'appui de la Fiducie seront examinés en tenant compte des priorités nationales du pays candidat, comme indiqué dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, la Fiducie pourrait appuyer des prestations ciblées ayant un impact direct sur le financement de services de santé à base communautaire, pensions de base pour les personnes âgées, prestations en cas de maladie et de handicap et prestations familiales, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation des enfants. Les projets seraient proposés, conçus et soumis au financement par les gouvernements et/ou autres organismes reconnus dans les pays candidats. Ces projets devraient répondre à un certain nombre de critères, en particulier:
- ils devraient avoir un impact directement mesurable sur la pauvreté et/ou la situation sanitaire;
 - ils devraient être compatibles avec d'autres politiques nationales de lutte contre la pauvreté et de protection sociale;
 - les ressources fournies devraient s'ajouter aux dépenses sociales nationales existantes;
 - les projets devraient avoir pour objectif d'être financièrement indépendants de la Fiducie à la fin du projet.
5. Le concept de Fiducie sociale mondiale serait testé et évalué étape par étape. Lors de la première phase, un ou deux projets pilotes réuniront des pays donateurs et bénéficiaires. Ces projets devraient montrer que les ressources nécessaires peuvent être mobilisées par des contributions volontaires dans les pays donateurs et bénéficiaires et qu'il est possible d'atteindre durablement une véritable réduction des niveaux de pauvreté et/ou une amélioration de la situation sanitaire en appuyant des systèmes de sécurité sociale qui répondent à des besoins fondamentaux.
6. Si ces projets pilotes répondent aux critères suivants:
- encaissement efficace des contributions;
 - bonne gouvernance;
 - sélection et prestations efficaces;
 - amélioration mesurable du niveau de pauvreté et/ou de la situation sanitaire,
- la mise en place d'un organe international permanent chargé d'organiser les travaux et le développement futurs de la Fiducie pourra être envisagée.
7. Le rôle initial de l'OIT devrait être de promouvoir l'idée de la Fiducie chez ses mandants et, à un stade approprié, d'aider à mettre en place les structures nationales et l'organisation internationale en collaboration avec les mandants tripartites et autres parties prenantes. Toute

organisation nationale ou organisme international établi par la suite restera légalement indépendant sans lien budgétaire, gestionnaire ou administratif avec l'OIT; il devrait toutefois se conformer aux principes d'éthique et de gouvernance suivis par l'OIT. La Fiducie pourrait passer des contrats avec l'OIT pour que celle-ci fournisse une expertise au secrétariat technique s'agissant de l'examen, de l'évaluation et du soutien des projets.

8. L'OIT devrait mettre en place un projet pilote pour la Fiducie sociale mondiale. Le financement de ce projet se fera essentiellement par des ressources extrabudgétaires. La mise en œuvre sera examinée en tenant compte des priorités fixées dans les conclusions de la discussion générale sur la sécurité sociale qui a eu lieu lors de la Conférence internationale du Travail de 2001. Outre les rapports annuels sur l'évolution du projet qui seront fournis au Conseil d'administration, le projet pilote fera l'objet d'une évaluation importante lancée par le Conseil d'administration avant la fin du mois de décembre 2005, et des décisions seront prises quant à la poursuite de l'ensemble de la proposition en mars 2006. Le projet devrait être doté d'un conseil consultatif tripartite restreint qui sera nommé par le Directeur général et le bureau du Conseil d'administration.

Recommandation

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des conclusions de la réunion.

Le Conseil d'administration est invité à engager le Directeur général à prendre des mesures pour exécuter la proposition de la réunion selon laquelle l'OIT devrait examiner les systèmes de sécurité sociale pour aider à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement grâce à des contributions volontaires, selon les principes indiqués ci-dessus, et en particulier le lancement d'un projet pilote.

Genève (Bossey), le 16 mai 2002.

**Liste des participants à la réunion
interrégionale destinée à examiner
la possibilité de financer les prestations
de protection sociale dans les pays à faibles
revenus par des transferts internationaux
(14-16 mai 2002)
(Bossey – Genève)**

Représentants gouvernementaux

Chypre

M^{me} Lenia Samuel,
Secrétaire permanente,
Ministère du Travail et de l' Assurance sociale

Namibie

M^{me} G. Tuli-Mevava Nghiyoonanye,
Directrice adjointe pour les relations et orientations internationales,
Ministère du Travail

Pérou

M. Carlos Chiabra,
Directeur financier,
Ministère du Travail

Royaume-Uni

M. John Ball,
Chef de division,
Département du travail et des pensions

Thaïlande

Khun Jiraporn Kesornsutjarit,
Secrétaire général adjoint,
Bureau de la sécurité sociale

Observateurs gouvernementaux

Namibie

M. Bonifatius K. Paulino,
Président par intérim,
Commission de la sécurité sociale

Royaume-Uni

M^{me} Fiona Kilpatrick,
Chef, équipe OIT et ONU,
Département du travail et des pensions

Représentants des employeurs

Afrique du Sud

M. Barry Shipman,
Conseiller juridique spécialisé dans les prestations pour les travailleurs,
Chambre des mines d'Afrique du Sud

Etats-Unis

M^{me} Phyllis C. Borzi,
Conseil des Etats-Unis pour les entreprises internationales,
Centre pour la recherche sur les services de santé

France

M^{me} Catherine Chiffolleau,
Secrétaire générale,
Mouvement des entreprises de France

Inde

D^r Ram S. Tarneja,
Président,
Fédération des employeurs de l'Inde

Royaume-Uni

M. Jamie Bell,
Conseiller en chef,
Confédération de l'industrie britannique

Suisse

M. Kurt Feller,
Economiste, consultant en gestion des biens inst.,
Pictet & Co., Bankers

Représentants des travailleurs

Belize

M^{me} Doreen Quiros,
Présidente,
Congrès national des syndicats du Belize

Namibie

M. Elias M. Manga,
Deuxième Vice-Président,
Syndicat national des travailleurs namibiens

Thaïlande

M. Sripo Wayuphak,
Vice-Président,
Congrès du travail de Thaïlande

Observateur

M. Bill Mansfield,
Secrétaire assistant,
Conseil australien des syndicats

Organisation internationale des employeurs**Conseiller**

M. Eric Oechslin

Experts invités

M^{me} Christina Donely,
Conseiller principal, Travailleurs et relations professionnelles,
Canada

M. Peter S. Heller,
Directeur adjoint, Département des finances publiques,
Fonds monétaire international (FMI)

M. Dalmer Hoskins,
Secrétaire général,
Association internationale de la sécurité sociale

M. Derek Osborne,
Responsable des questions actuarielles,
Conseil national de l'assurance,
Bahamas

M. Peter Rosenberg,
Economiste spécialisé dans les questions de sécurité sociale et ancien directeur général de la
planification au ministère du Travail et des Affaires sociales
République fédérale d'Allemagne

M. Peter Scherer,
Chef, Division de la politique sociale,
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

M. Raymond Wagener,
Premier Inspecteur de la Sécurité sociale,
Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS),
Luxembourg